

# **CONSERVATEUR UNISIC**

***Société d'investissement à capital variable - SICAV***

***Relevant de la directive 2014/91/UE***

## **Rapport Annuel 2020/2021**



# **CONSERVATEUR UNISIC**

**SICAV - Société d'investissement à Capital Variable**

**OPCVM relevant de la directive européenne 2014/91/UE**

**ACTIONS DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE**

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION**

**30/09/2021**

## **- I - CARACTERISTIQUES**

► **OPC d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

La classification AMF de l'OPCVM est : Actions des pays de l'Union Européenne.

La Sicav recherche une performance supérieure à celle de son indice sur un horizon de 5 ans. L'indice Euro Stoxx Zone Euro Net Return est l'indicateur de comparaison a posteriori de l'OPCVM.

L'OPCVM est à tout moment exposé de 60% à 100% de son actif au risque actions. L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés éligibles de l'Union Européenne. Il pourra investir à hauteur de 25% maximum en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellé en euro. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque crédit et se réfère de manière non exclusive aux notations des agences de notations. La Sicav peut également investir jusqu'à 10% maximum de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

La stratégie d'investissement est discrétionnaire et fondée sur la sélection des titres, repose sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille, et ne vise pas une réplication de l'indice. La gestion est active et privilégie les sociétés de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions. Il peut ponctuellement, sur des valeurs en dehors de sa sélection, rechercher des opportunités d'investissement à plus court terme ou sur des sociétés dont les paramètres financiers s'améliorent.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans

► **Profil de risque** :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation de la SICAV, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

**Risque de perte en capital** : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

**Risque actions** : la SICAV peut, à tout moment, être totalement ou au minimum à 75%, exposée aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque de change** : la SICAV peut être exposée au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de crédit** : la SICAV peut être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés, publics ou souverains. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque en matière de durabilité** : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils survivent, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

## **- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION**

Grace à une politique monétaire et budgétaire ultra accommodante, les données économiques sont reparties dans le vert dans l'ensemble des grandes zones géographiques mondiales. Le tout malgré la crise sanitaire qui semble néanmoins s'estomper en fin de période.

Les marchés actions se sont donc fortement repris en privilégiant les secteurs les plus délaissés lors de la baisse des marchés en début d'année 2020.

Sur le fonds Conservateur, au cours de la période, nous avons conservé un positionnement qualitatif en nous concentrant sur des valeurs capables de délivrer de la performance sur longue période.

Nous avons privilégié des valeurs de consommation, de la Tech et du secteur industriel.

Sur le luxe, nous avons en portefeuille Kering et LVMH.

Dans le secteur alimentation et boissons nous avons Nestlé et Pernod.

Dans la Tech, nous avons une forte position en Dassault Systèmes. Nous avons également dans les SSII une valeur comme Cap Gemini.

ASML et Infineon sont nos valeurs préférées dans les semi-conducteurs.

Dans le pétrole, nous avons initié une position en Total pour la résilience de ses cash-flows.

Nous avons quelques valeurs santé comme Essilor et Roche. Dans la construction, citons Vinci et Wienerberger.

Le secteur aéronautique est représenté via Thales. Safran a été ajouté en cours d'année.

Nous sommes restés sur la période sous-pondérés sur le secteur banque-finace avec néanmoins un titre de qualité comme BNP qui a été renforcé en cours de période.

Sur les services aux collectivités, nous avons une position en Engie et nous sommes sortis d'Iberdrola.

Nous avons privilégié certains secteurs comme les biens d'équipement (gestion de l'énergie) avec des valeurs comme Schneider et Legrand.

Nous conservons nos valeurs de qualité comme Air Liquide et Linde dans les gaz industriels, Vivendi dans les médias, DSM et Kerry Group dans les ingrédients.

Sur l'exercice 2020/21, Conservateur Unisic réalise une performance de **20,62%** pour les parts C et D (compte tenu d'une distribution de 0,65 € le 01/12/2020 pour les parts D).

Son indicateur de référence, l'indice Euro Stoxx Zone Euro Net Return (dividendes nets réinvestis) réalise une performance de 30,51% sur la période.

Les performances passées de la SICAV ne préjugent pas de ses performances futures.

Depuis février 2020, la crise sanitaire liée au Covid-19 a déclenché une tempête boursière inédite, qui a été renforcée par l'arrêt volontaire, progressif mais généralisé de pans entiers de l'économie mondiale par le biais du confinement des populations.

Il est particulièrement difficile de prévoir les marchés dans les prochaines semaines ou mois, et sans doute resteront-ils très volatils au gré des évolutions sanitaires et des nouvelles économiques.

## **- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE**

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2020/2021, la SICAV n'a pas eu recours à ces techniques.

#### **- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)**

- ✓ Informations générales :           Montant des titres et matières premières prêtés  
  Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2020/2021, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### **- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE**

##### **Exercice des droits de vote :**

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice SBF 120, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 10 M€.
- ✓ ponctuellement dans tous les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique de vote et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) rubrique A propos/Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :  
Palatine Asset Management – 42, rue d'Anjou – 75382 PARIS Cedex 08.

### **Commission de mouvements :**

La commission de mouvements, facturée à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier, est intégralement reversée à la société de gestion.

### **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :**

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2020 sont disponibles sur le site [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) rubrique A propos/Réglementation.

### **PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) ANNEXE ESG : Reporting article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**

**1)** Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion (Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°) (Art. D. 533-16-1 II-5°).

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. PALATINE AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes une politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement.

Toutes les informations concernant l'article 173 de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).

**2)** Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d) (Art. D. 533-16-1 III et de critères liés au changement climatique (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°) par le fonds

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon.

b) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

## **Risque global du FCP**

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

## **Mention sur les rémunérations :**

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2020, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (31 personnes concernées au cours de l'exercice) représente 2 907 K€, et se décompose pour 2 275 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 632 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

## **Investissements éligibles au PEA**

Au titre de l'exercice 2020/2021, la SICAV est demeurée investie au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

## **Complément d'information sur les réclamations de retenues à la source**

Palatine Asset Management a eu recours aux services du cabinet TAJ pour engager les démarches de récupération depuis 2010 des retenues à la source auprès de l'Allemagne et de l'Espagne.

Sur l'exercice 2020/2021, la SICAV n'a perçu aucun montant au titre de la récupération fiscale.

Il ne reste aucune récupération en attente de règlement pour la période 2010-2015.

Le dépositaire Caceis Bank traite désormais les récupérations fiscales au fil de l'eau.

## **- VI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les informations suivantes :

1. Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CONSERVATEUR UNISIC. et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales : Néant

2. Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice : Néant

3. Les modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 :

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui porte le titre de président directeur général.

4. La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice est jointe au dossier du conseil d'administration.

## **- VII – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE**

ISIN	Désignation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
NL0000009165	HEINEKEN NV	Vente d'actions	11/02/2021	40 000	3 425 892
IE00BZ12WP82	LINDE RG	Vente d'actions	08/07/2021	10 000	2 433 298
DE0007164600	SAP	Vente d'actions	06/07/2021	20 000	2 372 410
ES0144580Y14	IBERDROLA	Vente d'actions	21/09/2021	250 000	2 332 169
FR0000121261	MICHELIN	Vente d'actions	06/07/2021	16 000	2 150 291
DE0005785604	FRESENIUS AG	Vente d'actions	11/03/2021	59 000	2 116 016
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	Achat d'actions	11/03/2021	50 000	2 090 758
FR0000121725	DASSAULT AVIATION (ANCIEN CODE)	Vente d'actions	28/04/2021	2 063	1 850 882
FR0000131104	BNP PARIBAS	Achat d'actions	11/02/2021	40 000	1 814 720
FR0000131104	BNP PARIBAS	Achat d'actions	05/02/2021	40 000	1 775 609

## **- VIII – OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER**

Au 30/09/2021 : - OPCVM = 7,08 % de l'actif net

## **- IX- INFORMATIONS PARTICULIERES**

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Néant.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Modification des statuts afin mettre à jour l'article relatif au siège social ainsi que la mise en conformité avec l'instruction AMF DOC-2011-19.

# **CONSERVATEUR UNISIC**

Société d'Investissement à Capital Variable

42, rue d'Anjou  
75008 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2021

## CONSERVATEUR UNISIC

Société d'Investissement à Capital Variable

42, rue d'Anjou  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

---

A l'assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CONSERVATEUR UNISIC constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

# **CONSERVATEUR UNISIC**

**COMPTES ANNUELS**  
**30/09/2021**

## BILAN ACTIF AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>118 417 900,34</b>	<b>137 211 676,46</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>109 991 548,69</b>	<b>127 682 374,32</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	109 991 548,69	127 682 374,32
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>8 426 351,65</b>	<b>9 529 302,14</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 426 351,65	9 529 302,14
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 267 945,36</b>	<b>316 902,09</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 267 945,36	316 902,09
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>275 842,16</b>	<b>78 649,72</b>
Liquidités	275 842,16	78 649,72
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>119 961 687,86</b>	<b>137 607 228,27</b>

## BILAN PASSIF AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	105 736 915,94	131 742 714,74
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	7 356 242,35	10 302 386,22
Report à nouveau (a)	1 227,11	1 408,58
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 315 403,34	-6 046 716,88
Résultat de l'exercice (a,b)	669 241,03	828 521,35
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>119 079 029,77</b>	<b>136 828 314,01</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>882 658,09</b>	<b>778 914,26</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	882 658,09	778 914,26
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>119 961 687,86</b>	<b>137 607 228,27</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 438 876,57	2 420 220,18
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 438 876,57</b>	<b>2 420 220,18</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 471,37	6 231,84
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 471,37</b>	<b>6 231,84</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 437 405,20</b>	<b>2 413 988,34</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 643 685,33	1 643 161,20
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>793 719,87</b>	<b>770 827,14</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-124 478,84	57 694,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>669 241,03</b>	<b>828 521,35</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :**

**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000930471 - CONSERVATEUR UNISIC D : Taux de frais maximum de 1,196% TTC

FR0010038257 - CONSERVATEUR UNISIC C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action CONSERVATEUR UNISIC C	Capitalisation	Capitalisation
Action CONSERVATEUR UNISIC D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>136 828 314,01</b>	<b>157 965 437,05</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 943 750,03	16 487 265,18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-57 117 057,22	-28 610 145,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 693 479,54	7 226 064,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 325 789,86	-12 031 522,32
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-706 780,29	-882 181,17
Différences de change	-79 812,22	60 754,58
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	20 284 425,36	-3 691 706,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	29 823 042,97	9 538 617,61
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-9 538 617,61	-13 230 324,14
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-235 219,45	-466 479,23
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	793 719,87	770 827,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>119 079 029,77</b>	<b>136 828 314,01</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 842,16	0,23
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	275 842,16	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 682 170,94	3,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	1 211 121,35
	Coupons et dividendes en espèces	49 847,50
	Autres créances	6 976,51
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 267 945,36</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	505 184,27
	Frais de gestion fixe	377 473,82
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>882 658,09</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>385 287,27</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	59 243,966	12 586 807,83
Actions rachetées durant l'exercice	-194 622,438	-43 452 322,44
Solde net des souscriptions/rachats	-135 378,472	-30 865 514,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	359 515,749	
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	3 150,934	356 942,20
Actions rachetées durant l'exercice	-111 668,985	-13 664 734,78
Solde net des souscriptions/rachats	-108 518,051	-13 307 792,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	270 959,266	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2021
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 169 246,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	474 438,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			8 426 351,65
	FR0013391489	PALATINE France MIDCAP R	4 967 613,25
	FR0000299877	PALATINE INSTITUTIONS	3 458 738,40
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>8 426 351,65</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2021	30/09/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1 227,11	1 408,58
Résultat	669 241,03	828 521,35
<b>Total</b>	<b>670 468,14</b>	<b>829 929,93</b>

	30/09/2021	30/09/2020
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	471 924,98	581 551,42
<b>Total</b>	<b>471 924,98</b>	<b>581 551,42</b>

	30/09/2021	30/09/2020
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	197 800,26	246 660,26
Report à nouveau de l'exercice	742,90	1 718,25
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>198 543,16</b>	<b>248 378,51</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	270 959,266	379 477,317
Distribution unitaire	0,73	0,65
<b>Crédit d'impôt</b>		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	34 604,72	237,96

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/09/2021	30/09/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7 356 242,35	10 302 386,22
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 315 403,34	-6 046 716,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>12 671 645,69</b>	<b>4 255 669,34</b>

	30/09/2021	30/09/2020
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 750 625,57	-4 240 127,23
<b>Total</b>	<b>3 750 625,57</b>	<b>-4 240 127,23</b>

	30/09/2021	30/09/2020
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	8 921 020,12	8 495 796,57
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>8 921 020,12</b>	<b>8 495 796,57</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>224 167 779,22</b>	<b>182 004 864,04</b>	<b>157 965 437,05</b>	<b>136 828 314,01</b>	<b>119 079 029,77</b>
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC C en EUR</b>					
Actif net	147 793 877,08	121 497 869,01	105 908 712,32	95 853 552,56	83 991 056,95
Nombre de titres	739 293,570	605 659,763	510 065,722	494 894,221	359 515,749
Valeur liquidative unitaire	199,91	200,60	207,63	193,68	233,62
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	9,70	5,96	6,05	-8,56	10,43
Capitalisation unitaire sur résultat	1,55	2,17	1,92	1,17	1,31
<b>Action CONSERVATEUR UNISIC D en EUR</b>					
Actif net	76 373 902,14	60 506 995,03	52 056 724,73	40 974 761,45	35 087 972,82
Nombre de titres	665 733,200	529 739,293	445 674,306	379 477,317	270 959,266
Valeur liquidative unitaire	114,72	114,22	116,80	107,97	129,49
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	20,39	23,79	27,14	22,38	32,92
Distribution unitaire sur résultat	0,89	1,26	1,08	0,65	0,73
Crédit d'impôt unitaire	0,103	0,149	0,117	0,00	0,00 (*)

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	9 500	2 582 100,00	2,17
COVESTRO AG	EUR	30 000	1 780 200,00	1,49
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	102 000	3 623 550,00	3,05
KION GROUP AG	EUR	19 000	1 536 340,00	1,29
SAP SE	EUR	25 000	2 922 000,00	2,45
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	10 500	2 033 220,00	1,71
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>14 477 410,00</b>	<b>12,16</b>
<b>AUTRICHE</b>				
WIENERBERGER AG	EUR	50 000	1 457 000,00	1,22
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>1 457 000,00</b>	<b>1,22</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	40 000	5 543 200,00	4,66
BNP PARIBAS	EUR	143 000	7 927 920,00	6,66
BUREAU VERITAS	EUR	80 000	2 136 800,00	1,80
CAPGEMINI SE	EUR	25 000	4 503 750,00	3,78
DASSAULT SYST.	EUR	100 000	4 546 500,00	3,81
ESSILORLUXOTTICA	EUR	9 500	1 572 250,00	1,32
L'OREAL	EUR	16 700	5 959 395,00	5,00
LEGRAND SA	EUR	37 500	3 478 500,00	2,92
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	13 000	8 061 300,00	6,77
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	12 500	1 660 000,00	1,39
PERNOD RICARD	EUR	22 000	4 195 400,00	3,53
SAFRAN SA	EUR	24 000	2 631 840,00	2,21
SANOFI	EUR	60 000	4 984 800,00	4,18
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	32 000	4 604 800,00	3,87
SEB	EUR	6 600	804 540,00	0,68
THALES	EUR	14 500	1 220 320,00	1,03
TOTALENERGIES SE	EUR	50 000	2 066 750,00	1,73
VINCI (EX SGE)	EUR	41 000	3 696 150,00	3,10
VIVENDI	EUR	40 000	436 200,00	0,37
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>70 030 415,00</b>	<b>58,81</b>
<b>IRLANDE</b>				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	20 500	2 378 000,00	2,00
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	57 500	2 609 350,00	2,19
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>4 987 350,00</b>	<b>4,19</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	7 400	4 779 660,00	4,01
KONINKLIJKE DSM	EUR	12 801	2 211 372,75	1,86
ROYAL PHILIPS	EUR	60 500	2 319 570,00	1,95
UNIVERSAL MUSIC GROUP	EUR	40 000	924 600,00	0,78
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>10 235 202,75</b>	<b>8,60</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
LINDE PLC	EUR	20 000	5 122 000,00	4,30
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>5 122 000,00</b>	<b>4,30</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>SUISSE</b>				
NESTLE NOM.	CHF	15 600	1 626 232,54	1,37
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	6 500	2 055 938,40	1,72
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 682 170,94</b>	<b>3,09</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>109 991 548,69</b>	<b>92,37</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>109 991 548,69</b>	<b>92,37</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
PALATINE France MIDCAP R	EUR	3 999,592	4 967 613,25	4,17
PALATINE INSTITUTIONS	EUR	1 360	3 458 738,40	2,90
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 426 351,65</b>	<b>7,07</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>8 426 351,65</b>	<b>7,07</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>8 426 351,65</b>	<b>7,07</b>
<b>Créances</b>			<b>1 267 945,36</b>	<b>1,07</b>
<b>Dettes</b>			<b>-882 658,09</b>	<b>-0,74</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>275 842,16</b>	<b>0,23</b>
<b>Actif net</b>			<b>119 079 029,77</b>	<b>100,00</b>

Action CONSERVATEUR UNISIC C	EUR	359 515,749	233,62
Action CONSERVATEUR UNISIC D	EUR	270 959,266	129,49

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action CONSERVATEUR UNISIC D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	197 800,26	EUR	0,73	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	197 800,26	EUR	0,73	EUR

# **CONSERVATEUR UNISIC**

Société d'Investissement à Capital Variable

42, rue d'Anjou  
75008 Paris

---

## **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 30 septembre 2021

## CONSERVATEUR UNISIC

Société d'Investissement à Capital Variable

42, rue d'Anjou  
75008 Paris

---

### Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 30 septembre 2021

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Paris-La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD